A.V.H

Les Amis du Villemur Historique

Au fil des histoires

Année 2, n°12 /07/2019

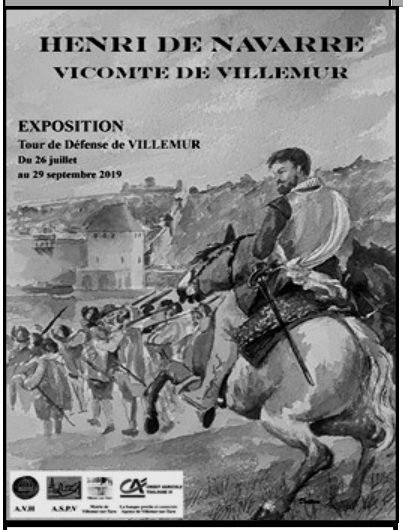

Les bénévoles des associations AVH et ASPV seront heureux de vous accueillir pour visiter leur exposition annuelle "Henri de Navarre, vicomte de Villemur" du vendredi 26 juillet au dimanche 29 septembre à la Tour de Défense. Entrée gratuite.

Quizz et escape game pour les enfants, à faire aussi en famille.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 26 Juillet à 19H.

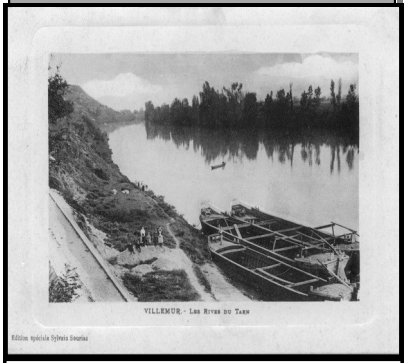

Les bords du Tarn

Dans ce numéro :

Les écluses de Villemur, article écrit par Véronique Gayraud

Les écluses de Villemur sur tarn

Pour réguler les eaux du Tarn si utiles à l'activité des moulins et à la navigation, les hommes construisirent des chaussées d'abord rudimentaires : des piquets de bois plantés dans le lit de la rivière entrelacés de branchages et colmatés par de la terre et des cailloux. Chaussées dans lesquelles, il fallait aménager des passages pour les bateaux.

Déjà en 1326 (inventaire des actes du Parlement de Paris), est fait mention d'une « pessière » (chaussée) qu'il serait nécessaire de construire à Villemur.

Un passelis (Dessin de Gaston Sengès)

Avant l'écluse, le passelis :

Le passage des bateaux était assuré, sur le coté de la chaussée, par un passelis : passage du bief supérieur au niveau de l'eau et constitué d'une glissière en pente douce rejoignant le bief inférieur. La chaussée d'alors, d'une longueur de 450 mètres (voir plan ci-dessous), longeait le Tarn de façon oblique entre la Tour et l'actuelle base nautique.

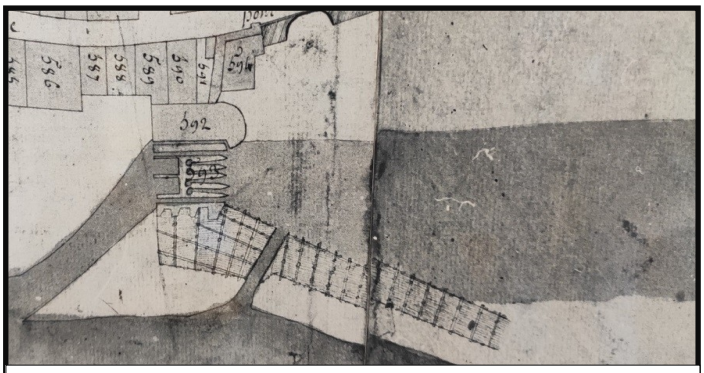

Passelis sur la chaussée oblique, longueur de la chaussée : 450 mètres. Rive gauche, plan de 1779

En 1720, (archives Brusson) les fours et moulins de Villemur passent sous le contrôle de Charles Louis Auguste Fouquet, comte de Bellisle et vicomte de Villemur. Dès l'année suivante, d'importants travaux de réfection sont nécessaires pour remettre en état la chaussée et le passelis : les travaux sont confiés à Dominique Ricard pour la somme de 31000 livres : « trépois », « paisserou », « testières », et autre « bancalous » doivent être refaits essentiellement en bois. En effet, les crues fréquentes (telles celles de 1709, 1766, 1772, 1789 ou encore de 1808) endommagent considérablement la chaussée et ses équipements.

La première écluse sur la rive gauche :

La chaussée ou « païssière », selon le plan de 1816, était située entre les moulins, plus en aval que l'actuelle chaussée, à la hauteur de la Tour de Défense. La chaussée de 1816 comprend une partie en bois, une partie en maçonnerie. Son écluse, en maçonnerie, est aménagée sur la rive gauche. Moulins, chaussée et écluse appartiennent alors à Monsieur de Ménoire, dernier seigneur de Villemur. Un long procès opposa ses descendants à l'Etat pour déterminer les obligations d'entretien et réparations. Il aurait fallu près de 200000 francs (de l'époque) pour effectuer les réparations et notamment pour combler la brèche de 24 toises (50 mètres) dans la chaussée. En 1843, la famille abandonna ses droits à l'Etat.

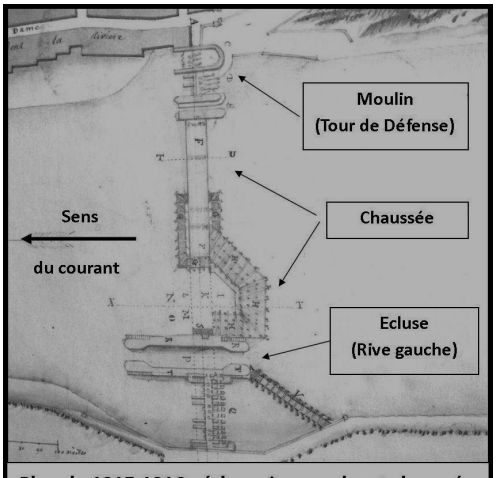

Plan de 1815-1816 : écluse rive gauche et chaussée

Retrouvez la page « Au fil des histoires » sur notre site internet en inscrivant dans la barre d'adresse située en haut de votre navigateur : villemur-historique.fr

Chers amis lecteurs

Nous sommes à la recherche de photos, documents, articles de journaux ou autres sur les associations sportives (football, rugby, vélo etc…) de Villemur sur Tarn depuis 1912. Pour cela, vous pouvez contacter Mme Marie Martine Poncelet, présidente, ou tout autre membre du bureau.

Merci par avance.

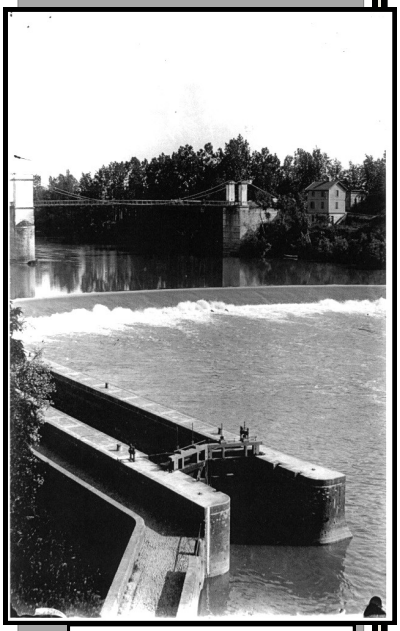

Vue du pont suspendu et de l'écluse de Villemur

Bureau 2019
Présidente
Mme Marie-Martine PONCELET
Tél : 06.13.36.10.41
marimapon@orange.fr
Secrétaire
Mme Véronique GAYRAUD
Tél : 06.86.26.81.84
veronique.gayraud@wanadoo.fr
Secrétaire adjointe
Mme Pilar JIMENEZ
Tél : 05.61.09.23.96
pilar.jimenez@sfr.fr
Trésorier
Mr Jean-Claude FRANCOIS
Tél : 06.80.45.36.91
jclaudemarie.francois@wanadoo.fr
Chargé de la Communication
Mr Jean-Luc ERPELDING
Tél : 06.08.85.7.72
jlerpelding31@free.fr
Membre adjoint à la communication
Mr ARNAUD Christian
Tél : 06.74.64.55.91
arnaudnicri@gmail.com
Membre adjointe
Mme QUARTI Yvonne
Tél : 06.79.37.72.73
Malric.yvonne@neuf.fr

La deuxième écluse sur la rive droite à partir de 1839 :

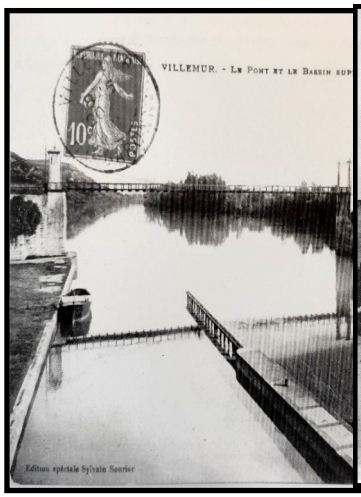

En 1838, Antoine Brusson obtient l'adjudication du nouvel ouvrage. La nouvelle écluse est achevée et mise en service le 22 octobre 1839, sur l'autre rive cette fois (rive droite), cependant, dès la crue de janvier 1843, celle-ci est fortement endommagée. Le 7 mai 1844, 18 mètres sur 40 s'effondrent brusquement à la jonction avec la partie la plus récente. Après de nombreuses polémiques entre l'Etat et les propriétaires (De Tauriac et Roques), l'Etat prend en charge les travaux en leur imposant une quote-part de 72 000 Francs et des frais annuel d'entretien. Et ce n'est qu'en 1846 que la navigation sera enfin rétablie.

Les usages de l'écluse :

Comme toutes les écluses construites selon les normes en vigueur à cette époque, elle avait pour dimensions 40 mètres de longueur et 5 mètres de largeur avec un tirant d'eau d'1,80 mètre. Des gabarres plus profondes ainsi que des péniches purent emprunter l'écluse. A Villemur, le débit moyen annuel s'élève environ à 160 m^3/seconde, avec des pics à 347m^3/s en février et des baisses à 45 m^3/s (et parfois 25m^3/s seulement) en période d'étiage de juillet à septembre et même de juin à octobre. Ces variations annuelles du débit entrainent des conflits d'intérêts entre les usagers que ce soit les bateliers, mariniers ou propriétaires des moulins. Régulièrement, la municipalité doit prendre des arrêtés pour réguler les fréquents conflits : ainsi, certains mariniers rivalisent pour passer en premier l'écluse, d'autres encombrent le passage avec leurs marchandises ou passent l'écluse, malgré l'interdiction, pendant les crues.

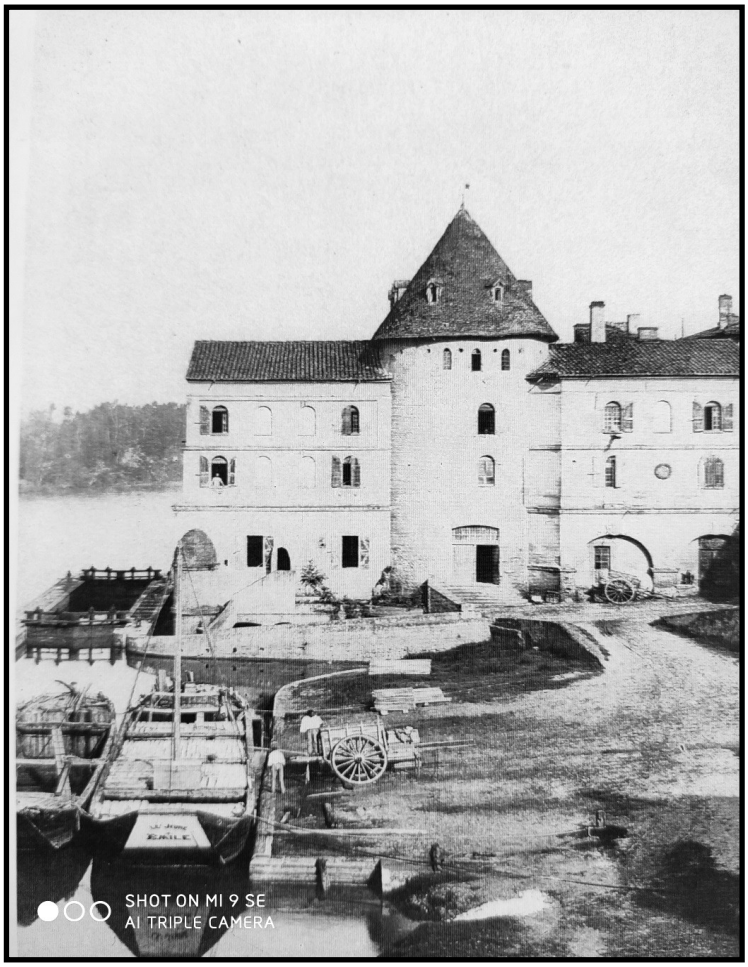

On dénombre jusqu'à 1500 bateaux et 300 batelets qui passent au pied de Villemur et en franchissent son écluse dans un sens ou dans l'autre chaque année. La navigation sur le Tarn est donc très intense jusqu'en 1885, date à laquelle fut ouverte la voie ferrée Montauban-Castres qui provoque son déclin. Le dernier bateau à vapeur : le Charlot franchit l'écluse de Villemur en 1922. l'année suivante le Tarn fut déclassé en tant que voie navigable et ses écluses fermées.

Tarif annuel du soutien à AVH : 10 euros